

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 mai 2008, a adopté les règlements suivants :**

**RCG 08-020**            **Règlement autorisant un emprunt de 12 300 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de construction et d'aménagement écologique tels que conduites souterraines, ruisseaux et marais, afin de répondre aux exigences environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, liées au développement du Technoparc Saint-Laurent**

**RCG 08-021**            **Règlement sur le taux définitif relatif à la tarification de l'eau à certaines municipalités reconstituées (exercice financier 2007)**  
Ce règlement s'applique aux municipalités suivantes: Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Montréal-Est, Ville de Westmount.

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 19 juin 2008, a adopté les règlements suivants :**

**RCG 08-025**            **Règlement établissant un programme de subvention pour les travaux nécessaires à la mesure de la consommation de l'eau**

**RCG 07-031-1**        **Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)**  
Le présent règlement a pour objet d'accréditer des entrepreneurs plombiers pour assurer la qualité de la préparation de plomberie des bâtiments industriels et commerciaux. Les croquis de préparation de plomberie ont été modifiés pour tenir compte du fait que certains modèles sont plus accessibles.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 2 juillet 2008

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon